

## Prestations pour l'ANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

**L'IDAC, laboratoire accrédité par la COFRAC et agréé par le Ministère de l'Environnement, propose ses services aux particuliers qui disposent d'un assainissement autonome**

Suite à la publication de l'arrêté du 25 mars 2008 concernant les **dispositifs d'assainissement non collectif**, l'IDAC met en place une prestation personnalisée à disposition des **particuliers et des Communautés de Communes**

### Une prestation de prélèvement



#### COMPETENCES

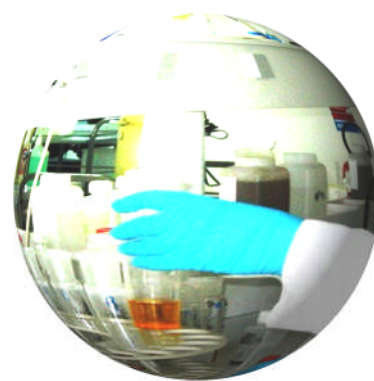
L'IDAC réalise les prélèvements issus du traitement de micro-stations utilisés par les particuliers qui dispose d'un système d'assainissement non collectif.

#### QUALITE

L'IDAC est accrédité par le COFRAC pour la réalisation de ces prélèvements.

#### DISPONIBILITE

L'IDAC se déplace sur votre demande et convient avec vous de la date de prélèvement qui vous convient



### Une prestation d'analyses et de conseils

#### COMPETENCES

L'IDAC propose un forfait analytique annuel (analyses de DBO5 et de MES) et un forfait analytique quadriennal (analyses de DBO5, MES, Nitrates, phosphates, coliformes totaux, entérocoques intestinaux) mentionnés dans l'arrêté du 25 mars 2008.

#### QUALITE

L'IDAC est accrédité par le COFRAC pour la réalisation de ces analyses.

#### CONSEILS

L'IDAC interprète vos résultats d'analyses et vous propose les conseils adaptés à vos besoins.



Accréditation  
N°1-0244 et 1-  
0882. portée dispo-  
nible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## NOUS CONTACTER